

Identité

Libellé	AGIPI MONDE DURABLE
Isin	FR0010500603
Devise comptable	EUR
Société de gestion	BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT FRANCE

Frais et Charges

Commission de souscription	Maximum 5.00 %
Commission de rachat	Maximum 5.00 %
Frais de gestion	Maximum 2.20 % TTC
T.F.E.	30/09/2017 : 1.87%

Indicateur de risque



Indice de référence

Libellé de l'indice de référence	FTSE Environmental Opportuniti (50%) MSCIEN WORLD INDEX (50%)
----------------------------------	--

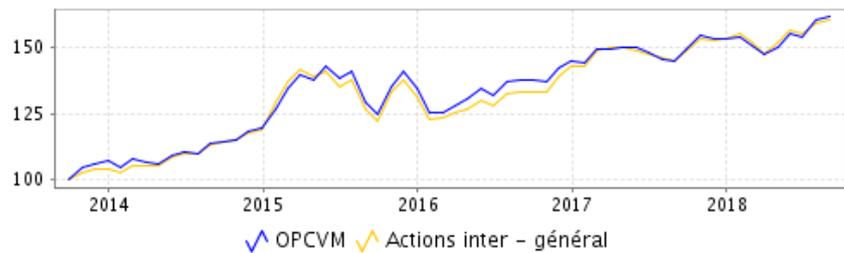
Caractéristiques financières

Affectation des résultats	Distribution
Agrément AMF	08/08/2007
Prospectus au	11/02/2016
Classification	Actions internationales - général
Durée minimum de placement recommandée	Supérieure à 96 mois
Fréquence	Quotidien
Famille de produits	FIA
Public visé	

Évolution de l'indice de performance

Performances annuelles

Année	OPCVM	Indice
2017	5,81	-
2016	8,09	-
2015	12,10	-
2014	11,50	-
2013	21,72	-



Performances glissantes au 31/08/2018

Période	OPCVM	Indice	Période	OPCVM	Indice
1 mois	0,86	-	2 ans	17,17	-
6 mois	7,20	-	3 ans	25,01	-
YTD	5,22	-	4 ans	41,94	-
1 an	11,51	-	5 ans	67,42	-

Informations complémentaires

Objectifs et politique d'investissement

Objectif de gestion : De classification Actions internationales, la SICAV a pour objectif d'obtenir une performance supérieure à l'indicateur de référence composite 50% MSCI WORLD NR (EUR) + 50% FTSE Environmental Opportunities All-Shares sur un horizon d'investissement minimum de 8 ans. Elle est gérée selon une approche d'investissement socialement responsable (ISR).

Caractéristiques essentielles de la SICAV :

La SICAV est gérée selon la philosophie d'investissement ISR qui vise à satisfaire un objectif financier, tout en définissant comme critère primordial la préservation de l'intérêt général tant sur le plan social, économique qu'environnemental. Le processus d'investissement de la SICAV met en place une analyse des critères portant sur l'environnement, le social et la gouvernance d'entreprise. Ce processus permet de rechercher les entreprises les mieux placées de par leur comportement ou leur produits.

La recherche interne consiste à analyser un univers d'investissement initial comportant environ 1 000 actions mondiales selon des critères financiers (tel que l'évaluation des fondamentaux) et un critère ISR obligatoire (basé sur la notation environnementale, social et de gouvernance d'entreprise) - la liste des valeurs éligibles est actualisée en continu.

L'investissement de la SICAV conjuguera à la fois l'approche "Best in class" (qui permet d'investir aussi bien dans les grandes sociétés que dans les moyennes ou dans celles à fort potentiel de croissance), et une approche d'investissement de type "bottom-up" (permettant de prendre des décisions de long terme liées à des thématiques diversifiées pour profiter de sources de valeur ajoutée différentes et décorréelées).

Le portefeuille de la SICAV est composé, à hauteur de 75% minimum de son actif net, d'actions et autres titres pouvant donner accès au capital ou aux droits de vote de sociétés ayant leur siège social dans un des pays composant l'indicateur de référence.

La SICAV peut investir jusqu'à 10% de son actif net en titres de sociétés de pays émergents. Dans ce cadre, le portefeuille de la SICAV comprend des actions de sociétés de petites, de moyennes et de grandes capitalisations, issues de tous secteurs d'activité.

Si les conditions de marché l'imposent et/ou dans l'attente d'une opportunité d'investissement en actions, la partie du portefeuille non exposée aux titres de capital peut être constituée de titres de créance et instruments du marché monétaire, dans la limite de 25% de l'actif net.

Le gérant peut utiliser les instruments dérivés négociés sur les marchés à terme réglementés ou de gré à gré français ou étrangers, de couvrir et/ou exposer le portefeuille au risque de taux, le risque actions et/ou couvrir le risque de change.

Le risque de change pourra aller jusqu'à 100% de l'actif net.

Les demandes de rachat sont reçues tous les jours à tout moment et centralisées par BNP Paribas Securities Services au plus tard à 11 heures (heure de Paris). Elles sont exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative, soit à cours inconnu, réglées dans les 5 jours suivant la date de calcul de la valeur liquidative.

Affectation du résultat net : Distribution (possibilité d'acompte sur décision de la SICAV). Affectation des plus-values nettes réalisées : Capitalisation et/ou distribution.

Pour obtenir plus de détails, il est conseillé de se reporter au prospectus de la SICAV.

Autres informations :

Cette SICAV pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 8 ans.